Routiers pas sympas

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1080

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1021843

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

EEE «échéancé»

Le paraphe du traité aurait dû être reçu comme un ordre de marche, mobilisation générale pour une votation historique. Il est tombé dans une sort d'apathie blasée: les têtes d'œufs politiques étaient en vacances pascales.

(*ag*) Durant cinq mois, les atermoiements de la Communauté avaient détendu le ressort. L'enjeu était confus, même pour les observateurs avertis, car le refus suisse du «juge étranger» se heurtait à cette évidence qu'un espace juridique commun doit être régi par une jurisprudence commune. Enfin, la classe politique suisse trompait son attente avec un sujet de diversion plus excitant: quand le Conseil fédéral devra-t-il demander l'ouverture des négociations d'adhésion ? Les plus pressés couraient au dénouement, d'où ces airs ennuyés de devoir reprendre les chapitres dans l'ordre, comme si c'était du déjà lu.

Etre un partenaire crédible

Il faut sans tarder revenir à l'essentiel: convaincre, en quelques mois, peuple et cantons. La votation a un caractère redoutable, car elle n'engagera pas que nous face à la Communauté mais, par la règle de l'unanimité, nos partenaires de l'AELE. Barbara Spéziali (DP nº 1078) a clairement démontré que les ratifications de l'EEE par les parlements des pays de l'AELE ne poseront aucun problème politique. Elles interviendront rapidement. Lorsque le peuple suisse votera, il sera le dernier à se prononcer. Un «non» aura des conséquences non seulement pour nous, mais pour ceux qui sont embarqués dans la même institution.

Face à la Communauté, nous assumerons le risque de l'approbation ou du refus, ce sera l'objet du débat central. Face à l'AELE, nous encourons, si le «non» l'emporte, l'accusation de défection, et ce sera une sur-dramatisation de l'enjeu.

Les cartes sont ainsi distribuées; il n'y aura pas de nouvelle donne. La crédibilité de la Suisse, à la fois comme interlocuteur et comme partenaire, est en question. Un «non» serait non seulement de notre part un choix délibéré de l'«Alleingang», mais entraînerait notre rejet, par nos compagnons de route et de voisinage, dans notre réduit non aéré. Il y aurait les dégâts matériels mais aussi les dégâts d'image. Il faut donc gagner et convaincre dans un délai court.

Trois conditions

Un succès implique que les pro-européens, attentistes ou absolutistes, fassent front commun. Ils devront s'entendre sur trois points.

D'abord mettre entre parenthèses la querelle de la demande d'ouverture des négociations d'adhésion. C'est une compétence gouvernementale. Que le Conseil fédéral décide (ou décide de ne pas décider) ! Les données intérieures, qu'il ne connaît que trop par discussion interne, poussent à la logique d'une chose après l'autre. Les données extérieures sont encore incertaines: les Douze s'engageront-ils à procéder à une remise en ordre institutionnelle avant tout élargissement ? Il est vraisemblable que les résistances à la ratification de l'accord de Maastricht les rendront prudents. Voudront-ils associer, contrairement à leur pratique confirmée, les candidats reconnus à ces révisions communautaires ?

La décision, quelle qu'elle soit, ne doit pas peser sur l'engagement en faveur de l'EEE. C'est la base première d'un accord. La critique du déficit institutionnel de l'EEE, qui sera le grand argument des isolationnistes, doit être relativisée. Nous n'avons pas de pouvoir de codécision qui est le privilège des membres, mais nous avons un droit de refus dont ne disposent pas les pays de la CE, soumis à la règle de la majorité. Chaque disposition nouvelle sera soumise à ratification selon notre droit constitutionnel. Il n'y a pas de transfert de compétence. Certes un refus éventuel serait très chèrement payé, mais il est possible. Si la cause est digne d'être défendue, à nous de mettre le prix d'une résistance. Ne pas tenir compte de cette capacité d'examen, notamment de la part des absolutistes, serait faire le lit des opposants.

Enfin, la votation verra nombre de catégories professionnelles faire leurs comptes. Beaucoup se considéreront comme perdants. A ces calculs comptables, on ne peut opposer qu'un intérêt plus large, politique, celui d'une volonté de renouvellement, de prise de risque. Les attentistes doivent s'inscrire eux aussi dans cette perspective de mouvement.

Le débat

Beaucoup de choses dépendront de la qualité du débat que conduiront les Chambres. Puissent-elles ne pas charger le bateau par excès de juridisme professionnel, par exemple en limitant constitutionnellement le droit de référendum sous prétexte qu'il ne pourrait pas être utilement exercé. Les cantons auront aussi la responsabilité de rendre concrète l'entrée dans l'espace européen. L'engagement des Grands Conseils sera de grand poids. Que de chantiers ! Il est temps de retendre le ressort. ■

Routiers pas sympas

(*pi*) L'Association suisse des transports routiers (ASTAG) présidée par le camionneur et conseiller national vaudois Friderici continue sa petite guerre contre l'Association transports et environnement (ATE). On sait que cette dernière a dû changer de nom à la suite d'un jugement du Tribunal fédéral du 19 décembre 1991: l'ASTAG considérait la dénomination «Association suisse des transports (AST)» comme étant trop proche de la sienne.

L'ATE s'est donc exécutée et y a laissé environ 100 000 francs.

Mais l'ASTAG, qui supporte décidément mal sa concurrente écologique, tente maintenant d'empêcher l'inscription de la nouvelle raison sociale au registre du commerce sous prétexte que la traduction du mot «Verkehr», contenu dans l'intitulé allemand, ne correspond pas à «transport», mais à «trafic». Le terme trafic avait été exclu par l'ATE à cause de ses connotations négatives (trafic de drogue, d'armes, etc). L'ASTAG devrait aussi exiger que la Confédération renomme l'Office fédéral des transports, dont le nom allemand est *Bundesamt für Verkehr*. Et s'opposer à toute autre traduction de Verkehrs Club der Schweiz que Club suisse du trafic (CST); le TCS pourrait ainsi à son tour intenter procès pour utilisation de ses initiales dans un ordre différent... ■